

Vous avez la possibilité d'arbitrer tout ou partie de votre épargne investie sur un FCPE de la gestion libre ou une grille de gestion pilotée de votre PER COLLECTIF, vers d'autres FCPE ou grilles proposé(e)s dans votre PER COLLECTIF. Indiquez votre répartition par FCPE en € ou en pourcentage (%).

[illegible]

☐ M. ☐ Mme. ☐ Mlle. Nom* : Nom de jeune fille :

Prénom(s)* :

Date de naissance* : __/__/____ Lieu de naissance* :

Département de naissance* : Statut* : ☐ Salarié ☐ Travailleur non-salarié

Adresse*

Code Postal *: Ville *:

E-mail *: Téléphone :

Enterprise *: Code entreprise*:

*Mentions obligatoires

Je déplace mes avoirs du FCPE (Fonds d'origine)

.....

.....

.....

.....

en montant ou en %
(un seul choix)

..... € ou %

..... € ou %

..... € ou %

..... € ou %

vers le FCPE
(Fonds destinataire)

.....

.....

.....

Je déplace mes avoirs du FCPE (Fonds d'origine)

.....

.....

.....

.....

en montant ou en %
(un seul choix)

..... € ou %

..... € ou %

..... € ou %

..... € ou %

vers la grille pilotée
(un seul nom de grille)

CARACTERISTIQUE DE L'ARBITRAGE AU SEIN DE LA GESTION PILOTÉE*

Transfert de la grille de gestion pilotée de profil d'origine :

Vers le profil:

*** Vérifier impérativement que le règlement de votre PER Collectif comporte plusieurs grilles de gestion pilotée.**

CARACTERISTIQUE DE L'ARBITRAGE DE LA GESTION PILOTÉE VERS LA GESTION LIBRE

Transfert de la grille de gestion pilotée de profil d'origine :

vers le FCPE (Fonds destinataire)	répartition en %
.....	 %
.....	 %
.....	 %
.....	 %
Total	100%

- Je soussigné(e) demande à EPSSENS de bien vouloir exécuter le(s) mouvement(s) d'arbitrage énuméré(s) ci-dessus.
- J'ai bien noté que pour être exécutée, la demande d'arbitrage doit arriver chez EPSSENS au plus tard la veille du calcul de la valeur liquidative d'application (sous réserve des dispositions prévues par le règlement du fonds). A défaut, le(s) mouvement(s) seront exécutés sur la valeur liquidative suivante.
- La plupart des fonds qui vous sont proposés sont interdits à la commercialisation auprès des personnes qualifiées de "U.S. Person" telle que définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission (SEC). Cette information est accessible dans le règlement des fonds. Par conséquent, toute personne investissant dans ces fonds certifie qu'elle n'est pas une « U.S. Person ».

Vos données personnelles sont traitées par EPSSENS, agissant sous le nom commercial Malakoff Humanis Épargne, responsable du traitement, pour la gestion et l'exécution des contrats et opérations en matière d'épargne salariale. Elles sont destinées au personnel dûment habilité d'EPSSENS ainsi qu'à ses sous-traitants. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27/04/2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données. Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site internet, ou par email à l'adresse suivante : dpo@malakoffhumanis.com. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet.

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des dispositions du PERECO ainsi que des DIC et règlements des FCPE. Tout bulletin incomplet ou erroné ne pourra être traité et vous sera retourné.

Fait à

le / / 20

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

A adresser à :

Malakoff Humanis Epargne – Epsens , 46 rue Jules Méline, 53098 LAVAL Cedex 9